



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 septembre 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

M. Hervé HOCQUARD,  
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : **30**

Nombre de membres présents : **27**

**N° de l'ordre du jour :**

**2006.09.09 - Remplacement de délégués du Grand Parc au syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE)**

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc est représentée au syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour chaque commune, hormis Versailles dont les déchets sont traités par le SYCTOM.

Par une délibération du 9 juin 2006, la commune de Saint-Cyr-l'École a modifié la liste de ses délégués communautaires.

Lors de ce scrutin municipal ont été désignés comme représentants titulaires : Messieurs Dallioux et Grondin et comme représentants suppléants : Mesdames Solecki, Verenneman et Dedieu.

Il convient de désigner Mesdames Solecki et Verenneman en tant que représentantes de la commune de Saint-Cyr-l'École pour représenter le Grand Parc au SIDOMPE.

Suite au décès de Monsieur Masson, la commune de Jouy-en-Josas propose de désigner Monsieur Jacques Dembreuille comme représentant titulaire du Grand Parc au SIDOMPE pour la commune de Jouy.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

*Procède à la désignation de ses représentants au SIDOMPE, à savoir :*

**pour les délégués titulaires :**

Mme Armelle	TOHIER	BIEVRES
M. Robert	DUCHATTEL	BIEVRES
M. Georges	DUTRUC-ROSSET	BUC
M. Jean-Marc	LE RUDULIER	BUC
M. Jean-Claude	BOSONNET	FONTENAY LE FLEURY
M. Jean-Jacques	LASSERRE	FONTENAY LE FLEURY
M. Marc	BODIN	JOUY-EN-JOSAS
M. Jacques	DEMBREVILLE	JOUY-EN-JOSAS
M. Bertrand	DEVIIENNE	LES LOGES-EN-JOSAS
M. Philippe	LEQUAIN	LES LOGES-EN-JOSAS
M. Alain-Michel	LAMBERT	ROCQUENCOURT
M. Jean-François	PEUMERY	ROCQUENCOURT
Mme Dana	SOLECKI	SAINT-CYR-L'ECOLE
Mme Marie-Thérèse	VERENNEMAN	SAINT-CYR-L'ECOLE
M. Claude	BANCILHON	TOUSSUS-LE-NOBLE
M. Gilles	PANCHER	TOUSSUS-LE-NOBLE
M. Jean-Michel	ISSAKIDIS	VIROFLAY
M. Pierre	LESTRADE	VIROFLAY

PREP 79

10.10.06

**pour les délégués suppléants :**

M.	Alain	RUBY	BIEVRES
Mme	Sylvette	REGINER	BIEVRES
M.	Jean-Paul	BERTHELOT	BUC
Mme	Martine	BOULET	BUC
M.	Jean-Marie	URLACHER	FONTENAY LE FLEURY
M.	Michel	WEILL	FONTENAY LE FLEURY
M.	Alain	DELLAC	JOUY-EN-JOSAS
M.	Jean	SLOMIANY	JOUY-EN-JOSAS
Mme	Denise	POTIER	LES LOGES-EN-JOSAS
Mme	Françoise	RAGEOT	LES LOGES-EN-JOSAS
M.	Jean	LAGADEC	ROCQUENCOURT
Mme	Hélène	PIERRE	ROCQUENCOURT
M.	Gérard	DALLIOUX	SAINT-CYR-L'ECOLE
M.	Edmond	GRONDIN	SAINT-CYR-L'ECOLE
Mme	Caroline	FRAUDEAU	TOUSSUS-LE-NOBLE
M.	Thierry	LEGIRET	TOUSSUS-LE-NOBLE
M.	Jean	GUILBERT	VIROFLAY
M.	Bernard	SERENARI	VIROFLAY

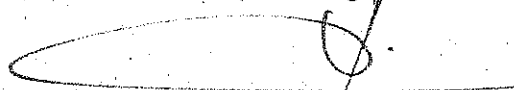
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

PREF 79

10.10.06